



## Formulaire de demande de permis

Stationnement intérieur ou étagé comme usage principal\*

<u>Important</u>: Ce type de travaux est assujetti au règlement sur les PIIA. Vous devez au préalable déposer une demande de PIIA à nos bureaux. À ce titre, veuillez compléter le formulaire U-03.

Espace réservé à l'administration :				
Reçu par :		Nº de demande :		
Date dépôt de la demande :				
A 11 (00 (0) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				
1. Identification du lieu des	travaux			
Adresse:				
# lot :				
2. Identification du propriéta	aire			
Nom :				
Adresse :				
Ville :				
Province :		Code postal :		
Téléphone :		Cellulaire :		
Courriel :				
	,			
	nt (si différent du propriétaire -	- fournir une procuration)		
Nom :				
Adresse :				
Ville :				
Province :		Code postal :		
Téléphone :		Cellulaire :		
Courriel :				
4. Description des transcers				
4. Description des travaux		☐ Stationnem	ent átagá	
Nature du bâtiment :	☐ Stationnement intérieur	□ Stationnem	leni etage	
Date de début des travaux :				
Date de fin des travaux :				
Valeur des travaux :	\$			
Superficie de plancher brute (m²):				
5. Identification sur les exéc	cutants des travaux			
Nom de l'entrepreneur:		Nº de RBQ :		
Nom du responsable :				
Téléphone :				
Nom de l'excavateur:		Nº de RBQ :		
Nom du responsable :				
Téléphone :				

	Nom de l'architecte:			
	Nom du responsable :			
	Téléphone :			
	Nom de l'arpgéomètre:			
	Nom du responsable :			
	Téléphone :			
6.	Documents à fournir pour l'analyse de votre demande			
	vertu de l'article 38, paragraphes 4, 5, 6, 10 et 12 du règlement sur les permis et certificats numéro 1004-2, la demande permis doit comprendre, lorsqu'applicables, les éléments prévus ci-après :			
	4. Un plan du projet d'implantation, en format papier et numérique, préparé par un arpenteur-géomètre comprenant :			
	a. l'identification cadastrale, les dimensions et la superficie du terrain ;			
	<ul> <li>b. seulement si spécifiquement demandé aux fins de s'assurer de l'application des règlements, les niveaux actuels et projetés du sol mesurés à partir d'un repère situé sur le terrain ou en bordure de celui-ci;</li> </ul>			
	<ul> <li>c. la localisation et les dimensions au sol de chacun des bâtiments projetés et des bâtiments existants, sur le même terrain. De plus, les mesures propres à chacune des marges doivent être identifiées;</li> </ul>			
	d. les distances entre chaque construction et les lignes de terrain ;			
	e. la localisation de toute servitude publique ou privée grevant le terrain ;			
	f. la localisation des allées d'accès aux aires de stationnement ainsi que la largeur de l'entrée charretière.			
	<ol> <li>Un plan des aménagements extérieurs, en format papier et numérique, doit être fourni et comprendre :</li> </ol>			
	a. le niveau des rues existantes et proposées ;			
	<ul> <li>b. le nombre, la localisation et les dimensions des cases de stationnement, des allées d'accès, des aires de chargement, des enseignes directionnelles, du système de drainage de surface et d'éclairage;</li> </ul>			
	c. un relevé, de tous les arbres sains de 0,15 m de diamètre et plus, mesurés à 1 m du sol et qui sont situés sur le terrain visé par des travaux de construction ou sur l'emprise des rues publiques adjacentes. Ce relevédevra ensuite identifier les arbres à abattre pour les fins de construction et ceux à conserver;			
	<ul> <li>d. l'aménagement paysager projeté des espaces libres, incluant la localisation et la largeur des passages piétonniers ainsi que la localisation des clôtures, haies et murets;</li> </ul>			
	e. la localisation des installations septiques ;			
	f. la localisation de tout obstacle, borne-fontaine, ligne de transmission électrique, téléphonique, de câblodistribution ou de conduites de gaz.			
	6. Les plans requis sont les suivants :			
	<ul> <li>des plans relatifs à la construction (élévations, architecture et structure) signés (signature originale) et scellés par un architecte membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec et par un ingénieur, membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour les fondations, charpente, système électrique et mécanique;</li> </ul>			
	<ol> <li>Le cas échéant, une copie du plan d'implantation et d'intégration architecturale et de la résolution du conseil municipal l'approuvant;</li> </ol>			
	12. Le cas échéant, les plans de génie civil signés et scellés par un ingénieur, montrant les services d'égouts et/ou d'aqueduc ainsi que le branchement de l'immeuble aux services publics;			
	Paiement des frais exigibles en vertu du règlement de tarification en vigueur			
	□ Procuration du propriétaire, le cas échéant			
* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.				

7.	Si en zone inondable (rive e	et littoral) : documents supplémentaires à fournir pour l'analyse de votre demande			
	Plan projet d'implantation en format papier et numérique préparé par un arpenteur-géomètre et décrivant les limites de la ligne des hautes eaux, les limites de la rive, la pente et la hauteur du talus, les cotes d'élévation du terrain, incluant au pourtour de l'implantation projetée, des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans				
	technologue et comportant - La justification des ouv - Un plan à l'échelle illus et prévues				
* //	* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.				
	Si en zone à risque de mou demande	vement de terrain : documents supplémentaires à fournir pour l'analyse de votre			
	Une description de l'interve	ntion visée			
		Plan préparé par un arpenteur-géomètre, indiquant la zone potentiellement exposée aux glissements de terrain et la ocalisation projetée de tout bâtiment ou de tout usage ouvert au public et ne comportant aucun bâtiment (terrain de camping, etc.)			
		arpenteur-géomètre, en format papier et numérique, indiquant les travaux proposés, ainsi egré ou le pourcentage d'inclinaison de sa pente, et la présence d'un cours d'eau s'il y a lieu			
	Expertise géotechnique réalisée par un ingénieur en géotechnique, membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec, dans le but d'évaluer la stabilité du talus et/ou l'influence d'une intervention projetée sur celui-ci et conforme à l'annexe A du règlement 1004-2				
* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.					
9.		cument supplémentaire à fournir pour l'analyse de votre demande			
	Une attestation d'un expert visé par l'article 31.65 de la loi établissant que le projet pour lequel le permis est demandé est compatible avec les dispositions du plan de réhabilitation approuvé par le ministre en vertu de la section IV.2 du chapitre I de cette loi				
* Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier.					
10.	Déclaration du requérant				
Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis à la demande des services concernés. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la règlementation municipale applicable en vigueur. Enfin le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis.					
	Signature du requérant :				
	Nom et prénom :				
	Date :				

Pour procéder à l'ouverture d'une demande, vous pouvez procéder de 3 façons (dans tous les cas, votre demande doit contenir les documents exigés) :

- 1- <u>Par courriel</u>: nous transmettre le présent formulaire complété et les documents exigibles à l'adresse <u>service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca</u>; un membre de notre direction vous contactera pour convenir de votre choix de paiement : (chèque, carte de crédit (terminal virtuel), comptant et par carte débit (en personne);
- 2- À nos bureaux : vous présenter avec le présent formulaire complété et les documents exigibles;
- 3- Par la poste : nous transmettre le présent formulaire complété, les documents exigibles ainsi que le paiement par chèque.

Ville de Terrebonne Direction de l'urbanisme durable 790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

Téléphone: 450-961-2001 / Courriel: service-citoyen@ville.terrebonne.qc.ca

## Note: contribution pour fins de parc

Une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels pourrait être demandée dans le cadre de votre demande, le tout tel que prévu au règlement de zonage. Dans un tel cas, 10% de la valeur marchande du terrain sera requis. Pour en connaître davantage sur cette disposition, veuillez communiquer avec la Direction de l'urbanisme durable.